Communiqué hebdomadaire du Conseil d'Etat

24 août 2022

La version Internet fait foi

M. Mauro Poggia, président du Conseil d'Etat
M. Antonio Hodgers, vice-président du Conseil d'Etat
Mme Michèle Righetti-El Zayadi, chancelière d'Etat

Chancellerie d'Etat
Service communication et information
Rue de l'Hôtel de Ville 2 • 1204 Genève
Tél. +41 22 327 90 90 • communication-pre@etat.ge.ch • www.ge.ch

Sommaire

Focus 4
Renaturation et remise à ciel ouvert de la Drize: financement de la première étape 4
Décisions du Conseil d'Etat 5
Genève 5
Rencontre avec le Conseil administratif de la Ville de Genève 5
De l'encouragement à la médiation à une loi sur la médiation 5
Schéma directeur hospitalier des HUG 2022-2040 5
Nouvelles activités à pénibilité physique 6
Elections: numéros des listes tirés au sort 6
Genève-Confédération 6
Une distribution anticipée de pastilles d'iode 6
Autres décisions en bref 7
Aides financières 7
Agenda des invitations à la presse 8

Focus

Renaturation et remise à ciel ouvert de la Drize: financement de la première étape

Le Conseil d'Etat souhaite remettre à ciel ouvert deux rivières, l'Aire et la Drize, dans le périmètre du projet Praille Acacias Vernets (PAV). Actuellement canalisées sous la route des Jeunes, ces deux rivières renaturées assureront la connexion entre la campagne genevoise et les futurs quartiers du projet PAV en traversant les communes de Carouge, Lancy et Genève. Aujourd'hui, le Conseil d'Etat demande au Grand Conseil un crédit d'investissement de 50,487 millions de francs et un crédit au titre de subvention cantonale d'investissement de 10,956 millions de francs pour réaliser la première étape des travaux ainsi que l'étude du projet définitif pour l'ensemble des étapes suivantes (voir présentation).

La première étape de cette vaste opération, concernée par le crédit demandé aujourd'hui par le Conseil d'Etat, consistera à remettre à ciel ouvert la Drize sur 450 mètres dans le secteur de l'Etoile et de la rue Boissonnas, de construire des passerelles de mobilité douce sur ce tronçon et de faire passer la rivière sous l'avenue de la Praille et la route des Acacias. Cette étape prévoit également la réalisation d'environ 2 kilomètres de conduite enterrée provisoirement sur le futur tracé de la Drize pour alimenter le tronçon remis à ciel ouvert depuis Grange Colomb et évacuer les eaux jusqu'à l'Arve par la rue de Boissonnas. Le tout se fait en coordination avec la construction du Campus Pictet de Rochemont, attendue en 2025. L'étude du projet définitif pour l'ensemble des étapes suivantes sera également financée par ce crédit.

La renaturation de ces deux cours d'eau fait partie du projet "Espaces rivières", qui sera réalisé de manière progressive entre 2025 et 2050, simultanément à la transformation des quartiers du projet PAV. Véritable colonne vertébrale du projet urbain, avec près de 2,5 km de long et 120'000 m2 de surface dédiée à l'aménagement d'un réseau d'espaces publics majeurs et de nature au centre-ville, "Espaces rivières" prévoit la remise à ciel ouvert de la Drize et de l'Aire au cœur des futurs quartiers ainsi que la création de larges voies dédiées aux mobilités douces. Celles-ci relieront les nouveaux quartiers au reste de l'agglomération et au centre-ville, permettant aux vélos et aux piétons de circuler facilement, à l'écart du trafic routier.

Vivier de biodiversité et source de fraîcheur pour les futurs habitants, la renaturation de ces deux rivières contribuera à améliorer la qualité de l'air, à réduire les îlots de chaleur et à renforcer les dispositifs de lutte contre les crues. Ce projet marque une action concrète et multiple en faveur de la transition écologique et répond aux objectifs du plan climat cantonal.

- Présentation diaporama

Pour toute information complémentaire: M. Antonio Hodgers, en contactant Mme Pauline de Salis, secrétaire générale adjointe, DT, T. 022 546 60 47 ou 076 304 20 66.

Genève

Rencontre avec le Conseil administratif de la Ville de Genève

Le Conseil d'Etat a rencontré ce jour le Conseil administratif de la Ville de Genève dans le cadre d'un déjeuner de travail. Cette entrevue a été l'occasion d'aborder différentes thématiques d'actualité.

De l'encouragement à la médiation à une loi sur la médiation

Le Conseil d'Etat a décidé de remettre à la commission judiciaire et de la police un amendement général au projet de loi sur l'encouragement à la médiation, déposé le 13 janvier 2021 (voir point presse). A l'instar de ce dernier, l'amendement répond aux invites de la motion 2449 "pour une mise en œuvre effective et efficace de l'article 120 de la constitution genevoise". Issu des travaux d'un groupe de travail interdisciplinaire mis en œuvre sous l'égide du pouvoir judiciaire et composé de représentants des avocats, des médiateurs, des magistrats et des représentants de l'administration publique, l'amendement revêt la forme d'une loi générale sur la médiation.

Le Conseil d'Etat se réjouit que le canton de Genève ait l'opportunité de devenir pionnier en proposant la première loi cantonale dédiée à la médiation, laquelle a pour but de contribuer à la paix sociale et de limiter la judiciarisation des rapports sociaux.

Pour toute information complémentaire (médias uniquement): M. Mauro Poggia, président du Conseil d'Etat, en contactant M. Laurent Paoliello, directeur de la coopération et de la communication, DSPS, T. 079 935 86 75.

Schéma directeur hospitalier des HUG 2022-2040

Sur demande du Conseil d'Etat, un groupe de travail interdisciplinaire a été constitué dans le but d'élaborer une vision globale des investissements nécessaires en matière d'infrastructures exploitées par les Hôpitaux universitaires de Genève (HUG), en tenant compte des différents enjeux de financement, tant pour l'Etat que pour les HUG.

Sur la base des travaux de ce groupe, le Conseil d'Etat a soumis au Grand Conseil un rapport présentant les principaux besoins en évolution des infrastructures hospitalières exploitées par les HUG, de manière à garantir pour les décennies à venir la couverture des besoins en soins du canton, tant en termes de volume que de qualité.

Pour toute information complémentaire: M. Adrien Bron, directeur général de la santé, DSPS, T. 022 546 50 26.

Nouvelles activités à pénibilité physique

Le Conseil d'Etat a donné suite à la proposition de la commission paritaire technique d'intégrer deux nouvelles fonctions à la liste des activités à pénibilité physique dans le règlement d'application de l'article 23 de la loi instituant la caisse de prévoyance de l'Etat de Genève. Il s'agit de garde de l'environnement et chef de groupe des gardes de l'environnement.

Le gouvernement a également suivi la proposition de la commission de reconnaître la pénibilité pour les aides de cuisine de l'EMS de la Maison de Vessy. La pénibilité pour la fonction de cuisinier avait déjà été reconnue en 2013 pour les Hôpitaux universitaires de Genève, des maisons de retraite - dont la Maison de Vessy - et des établissements accueillant des personnes handicapées (EPH).

Pour toute information complémentaire: Mme Tatiana Oddo Clerc, secrétaire générale adjointe chargée de communication, DF, T. 022 327 98 21.

Elections: numéros des listes tirés au sort

En vue des élections cantonales et fédérales de 2023, le Conseil d'Etat propose au Grand Conseil de modifier la loi sur l'exercice des droits politiques afin que les numéros des listes de candidatures aux élections, à l'exception de celles des juges prud'hommes, ne soient plus attribués par ordre de dépôt mais tirés au sort.

Le système actuel, consistant donc à attribuer le numéro d'ordre en fonction de la date de dépôt, est un vrai défi organisationnel, tant pour les partis que pour le service des votations et élections (SVE). Cette journée génère une grande affluence des partis au SVE pour prendre leur dossier, le remplir et être les premiers à le déposer pour disposer du numéro d'ordre le plus bas possible. Le nouveau système laisserait aux partis le temps entre l'ouverture des dépôts et leur clôture pour préparer leurs dossiers, favorisant ainsi la qualité des dépôts et de leur suivi. L'égalité de traitement entre les partis serait par ailleurs garantie.

Ce projet de loi découle des rencontres organisées par la chancellerie d'Etat avec les partis afin d'échanger sur les enjeux et processus des élections à venir.

Pour toute information complémentaire: Mme Michèle Righetti, chancelière d'Etat, en contactant M. Emmanuel Cuénod, chef du service communication et information, CHA, T. 022 327 90 80.

Genève-Confédération

Une distribution anticipée de pastilles d'iode

Suite à la consultation fédérale concernant la révision partielle de l'ordonnance sur la distribution de comprimés d'iode à la population, le canton de Genève propose d'instaurer une distribution préventive. Il s'aligne en cela sur ce qui est déjà prévu pour de grandes agglomérations à forte densité comme Zurich, Bâle ou encore Lucerne.

Pour toute information complémentaire (médias uniquement): M. Mauro Poggia, président du Conseil d'Etat, en contactant M. Laurent Paoliello, directeur de la coopération et de la communication, DSPS, T. 079 935 86 75.

Autres décisions en bref

Aides financières

Le Conseil d'Etat a attribué les aides financières suivantes:

- 35'064 francs (non monétaire) à la Fédération des artistes de Kugler pour l'année 2022;
- 186'200 francs au Fonds de l'aide au sport, destinée aux bénéficiaires des domaines de la promotion de la relève, du sport d'élite, des manifestations sportives et des projets liés au sport pour l'année 2022.

Agenda des invitations à la presse

Sous réserve de modifications

Date	Sujet	Lieu	Dpt	Contact
30 août 11h00	Journées européennes du patrimoine 2022	Conservatoire de musique de Genève Place de Neuve 5	DT Ville de Genève	Aline Bohlen (DT) T. 022 327 94 08 ou 076 615 63 58
15 septembre 10h00	Présentation du projet de budget 2023 de l'Etat de Genève	Salle des Fiefs 2, rue de l'Hôtel-de-Ville	CE	Tatiana Oddo Clerc T. 022 327 98 21 Dejan Nikolic T. 022 327 98 07